

## Chiffres et éléments clés

- Concentration de dioxydes d'Azote (NO<sub>2</sub>) inférieures à 40 µg/m<sup>3</sup>
- Concentration en PM10 (particules en suspension) inférieures aux valeurs guides
- Concentration PM2,5 (particules en suspension) légèrement supérieur à la norme OMS
- Radon : 2 à 5% des habitations dépassant le niveau de 400 Bq/m<sup>3</sup>
- 800 riverains impactés par le bruit routier
- 51 antennes GSM – respect de la législation 3V/m



## Dires d'acteurs

« Il faut également sensibiliser les habitants aux pollutions intérieures : peintures, formaldéhyde, revêtements, colles, etc. »  
- GT Environnement

## Constats rédigés

### Territoire

- Qualité de l'air extérieur est globalement bonne : teneurs en ozone ne dépassant pas des limites sanitaires, concentrations annuelles en NO<sub>2</sub> (dioxydes d'azotes) inférieures à la limite de 40 µg/m<sup>3</sup> préconisée par l'OMS, et présentant une tendance à la diminution au fil des ans.
- Les teneurs en PM10 (Particules fines) et en PM2,5 montrent une dégressivité dans le temps. La concentration annuelle en PM10 en 2012 respectait la recommandation de l'OMS. Toutefois, les concentrations en PM2,5 étaient légèrement supérieures à la norme OMS.
- Le radon peut causer le cancer du poumon, et se retrouve dans le sol de Genappe. Selon l'AFCN, de 2 à 5% des habitations dépassent le niveau d'action de 400 Bq/m<sup>3</sup>.
- Environ 800 riverains sont impactés de nuit par un bruit routier supérieur à 55 décibels.
- Chacune des 51 antennes GSM (réparties sur 11 pylônes/supports) respecte la législation wallonne de 3V/m à l'immission en tout lieu de vie.
- L'utilisation des pesticides est importante parmi la population

### Les politiques menées (actions de la collectivité)

- Information sur le radon et location de détecteurs
- Recensement et état des lieux de l'utilisation et de la gestion des pesticides par les services communaux. Suivi budget
- Alternative à l'utilisation des pesticides dans les cimetières
- « Semaine sans pesticides »
- Nouvelle législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : objectif « zéro phyto » en 2019

### Les meilleures pratiques vers un développement durable

- Collecte des produits phyto en lien avec les parcs à conteneurs
- Organisation d'une Semaine de l'environnement
- Panneaux d'information et réalisation de prés fleuris dans les cimetières
- Interdiction de pulvérisation de phytosanitaires dans les espaces publics : plan de réduction des PPP
- Action Radon 2014 (Province du BW et AFCN)

